



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

enseignants

Question écrite n° 17445

Texte de la question

M. Jean-Marc Roubaud appelle l'attention de M. le ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche sur l'enseignement de l'informatique à l'école. Il est utile d'enseigner l'informatique à l'école, et donc d'équiper les établissements en ordinateurs et autres outils informatiques. Cependant, les instituteurs et les professeurs des écoles n'ont pas de formation pour enseigner cette discipline. Il lui demande s'il envisage de prendre des mesures pour que les instituteurs et les professeurs des écoles reçoivent une formation sur l'enseignement informatique.

Texte de la réponse

Les plans de formation initiale des différents instituts universitaires de formation des maîtres et les volets départementaux des plans académiques de formation continue des enseignants du premier degré accordent, chaque année, une large place aux technologies d'information et de communication. Aujourd'hui, la politique de l'éducation nationale en matière de nouvelles technologies doit être résolument centrée sur l'acquisition de compétences par les élèves. Dès cette année, tous les élèves de troisième passeront le brevet informatique et internet, qui attestera de leur maîtrise de ces technologies et de leur capacité à utiliser les ressources du réseau. Par ailleurs, l'espace numérique des savoirs lancé en février dernier livre accès à un très large éventail de contenus numériques de référence ; il est destiné aux enseignants et aux élèves de 1 500 établissements ainsi qu'aux instituts universitaires de formation des maîtres, aux centres de documentation pédagogique et aux universités. Ces mesures en faveur de l'acquisition de compétences informatiques sont naturellement soutenues par un dispositif de formation initiale et continue des enseignants. S'agissant de la formation initiale, les plans de formation mis en oeuvre par les IUFM prévoient des modules spécifiques auxquels sont associés tous les professeurs nouvellement recrutés. S'agissant de la formation continue, les plans académiques de formation continue allouent environ 14 % du volume global de formation à la maîtrise des technologies d'information et de communication pour l'enseignement. Par ailleurs et enfin, les stages dédiés aux savoirs fondamentaux et aux différentes disciplines accordent toute leur place à l'utilisation de ces technologies. L'Éducation nationale doit relever le défi que lui présentent l'internet et les nouvelles technologies. Elle en a pris la mesure et entend non seulement mettre les technologies au service des disciplines scolaires mais également et surtout oeuvrer à la démocratisation de l'accès aux contenus numériques.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marc Roubaud](#)

Circonscription : Gard (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 17445

Rubrique : Enseignement : personnel

Ministère interrogé : jeunesse et éducation nationale

Ministère attributaire : jeunesse et éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 mai 2003, page 3438

Réponse publiée le : 24 novembre 2003, page 5812